

# Rapport de durabilité 2023

 PATRIMONIA



# Table des matières

Mot du président

Stratégie de durabilité

## 1. INTRODUCTION

1.1 Contexte

1.2 Classes d'actifs et modes de gestion

## 2. STRATÉGIE

2.1 Fortune mobilière

AXE 1 - ACTIONNARIAT ACTIF

AXE 2 - INVESTISSEMENT À IMPACT

AXE 3 - INTÉGRATION ESG

AXE 4 - EXCLUSIONS

2.2 Fortune immobilière

## 3. STRATÉGIE CLIMATIQUE

3.1 Contexte

3.2 Objectifs

3.3 Objectifs spécifiques et mise en œuvre

3.3.1 VALEURS MOBILIÈRES

3.3.2 IMMOBILIER DIRECT

3.4 Risques et opportunités

3.4.1 RISQUES

3.4.2 OPPORTUNITÉS

Etat des lieux

Dialogue avec les entreprises

## 1. ACTIONS

1.1 Exercice du droit de vote

1.2 Exclusions

1.3 Intégration et impact

1.4 Impact climatique

## 2. OBLIGATIONS

2.1 Obligations en CHF

2.2 Obligations d'entreprises

2.3 Obligations gouvernementales

2.4 Obligations des pays émergents

2.5 Senior loans

2.6 Impact Climatique

## 3. INFRASTRUCTURES

## 4. IMMOBILIER

4.1 Immobilier direct

4.2 Immobilier indirect

Conclusion

Prochaines étapes

Annexe

# Mot du président

Nous sommes heureux de vous présenter le troisième rapport de **durabilité** de la Fondation Patrimonia. Pour la première fois, il inclut la stratégie que nous déployons dans le but de réaliser l'objectif de performance financière nécessaire au paiement des rentes actuelles et futures, tout en préservant un impact environnemental et social positif avec la bonne gouvernance requise.

En effet, il est utile de rappeler que dans sa mission fiduciaire, le Conseil de fondation s'efforce de veiller au plus près à une gestion saine et efficiente des actifs qui lui sont confiés et de défendre les intérêts de tous ses assurés et affiliés.

Dans un contexte toujours plus complexe et incertain, avec des crises qui se multiplient, une inflation pas encore maîtrisée et des enjeux sociaux fondamentaux encore à résoudre, il peut sembler que le respect simultané de la mission fiduciaire et de la durabilité relève de la gageure. Si cela peut être vrai à court terme, la perspective change naturellement dans l'horizon de temps de la prévoyance professionnelle.

Ce long terme est autant un défi qu'un atout. Dès lors que nos choix auront un impact négatif sur les performances futures, nous devons impérativement inclure les aspects de durabilité dans nos critères de décision. Cela participe pleinement à notre démarche de **qualité** dont vous savez qu'elle figure au centre des valeurs de Patrimonia.

En matière d'investissement durable, les moyens d'action sont en constante évolution et il n'existe pas de solutions et d'indicateurs reconnus par toutes et tous. Nous sommes toutefois persuadés que les choix faits aujourd'hui maximisent les chances d'atteindre

nos buts, tout en conservant un profil de risque adéquat et des coûts sous contrôle. La stratégie sera ajustée dans le temps en tenant compte de l'évolution des outils et indicateurs afin de maintenir la probabilité la plus élevée possible de réalisation des objectifs de performance.

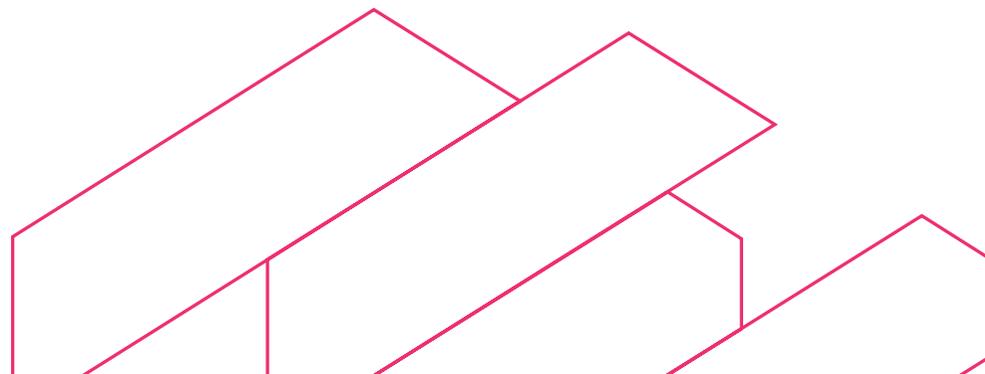
La proximité avec nos entreprises affiliées et nos assurés est une valeur essentielle au sein de la Fondation. Le besoin de **transparence** qui en découle conduit naturellement la Fondation à rendre régulièrement des comptes sur la durabilité de ses placements, comme sur l'ensemble de ses activités.

Cette nouvelle édition du rapport de durabilité est l'œuvre d'un travail d'équipe. Je remercie l'ensemble de nos collaborateurs, de notre direction et de nos experts pour leur précieuse contribution.

Bonne lecture!

**Guy Bardet**

*Président du Conseil de fondation*



# Stratégie de durabilité



## 1. INTRODUCTION

Les investissements durables ne sont pas mentionnés explicitement dans la législation suisse actuelle applicable aux institutions de prévoyance. La Fondation Patrimonia considère néanmoins que pour remplir son devoir fiduciaire à long terme, la durabilité doit être intégrée dans les processus de placement et de sélection des prestataires. Ce principe est ancré dans le règlement de placement de la Fondation. Sa charte de durabilité<sup>[01]</sup> expose les objectifs généraux et la vision en matière de durabilité. Le présent rapport a pour objectif de détailler la stratégie suivie ainsi que sa mise en œuvre tant pour les valeurs mobilières qu'immobilières. Un chapitre spécifique est dédié à la stratégie climatique, qui bénéficie d'un cadre normatif et d'indicateurs mieux définis notamment avec la ratification des accords de Paris par la Confédération<sup>[02]</sup>, les lois fédérales sur le climat<sup>[03]</sup> et sur le CO<sub>2</sub><sup>[04]</sup>. Un état des lieux est ensuite présenté avec une mise en avant des principales réalisations et des prochaines étapes.

### Références/liens

---

- <sup>[01]</sup> <http://www.patrimonia.ch/website/>
- <sup>[02]</sup> [https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/climat--affaires-internationales/\\_accord-de-paris-sur-le-climat.html](https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/climat--affaires-internationales/_accord-de-paris-sur-le-climat.html)
- <sup>[03]</sup> <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/votations/20230618/loi-sur-le-climat.html>
- <sup>[04]</sup> <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/votations/20210613/loi-sur-le-CO2.html>

## 1. Introduction

### 1.1 Contexte

La gestion des portefeuilles est déléguée à des gérants externes. La prise en compte d'éléments de durabilité dans les stratégies d'investissement est systématiquement intégrée dans les critères de sélection, ainsi que dorénavant la gestion des risques climatiques.

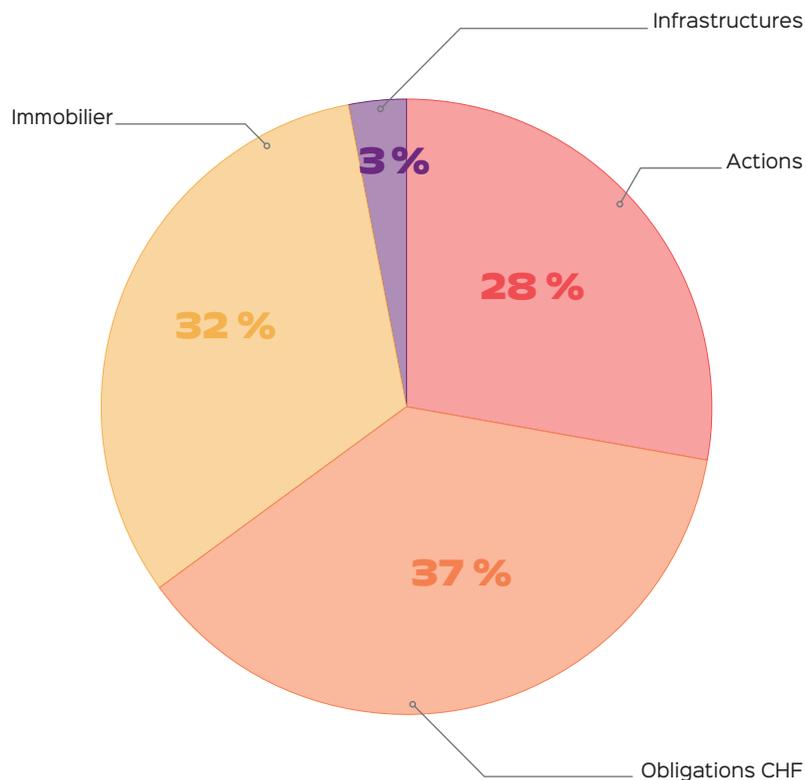
La disponibilité et la fiabilité des données, les possibilités de mise en œuvre et les indicateurs pour en mesurer la réussite sont en évolution permanente. Certaines données quantitatives commencent par ailleurs à être vérifiées scientifiquement, mais la standardisation des objectifs et des stratégies a ses limites: les priorités ne sont pas universelles, à l'image de la diversité des valeurs de nos sociétés. **La Fondation s'efforce donc d'analyser régulièrement si les objectifs, la stratégie et les indicateurs retenus sont toujours pertinents.**

## 1. Introduction

### 1.2 Classes d'actifs et modes de gestion

La stratégie d'investissement est définie grâce à des études réalisées tous les 3 à 5 ans, et doit permettre le financement des rentes actuelles et futures des assurés de Patrimonia. Les rendements attendus des investissements sont définis avec un horizon temps long. **L'intensité carbone des différentes classes d'actifs et de la stratégie est intégrée dans l'étude**, à côté des caractéristiques financières. La durabilité est cependant implémentée essentiellement dans la mise en œuvre et le choix des gérants de portefeuilles.

La stratégie de placement effective depuis le 01.01.2022 est la suivante:



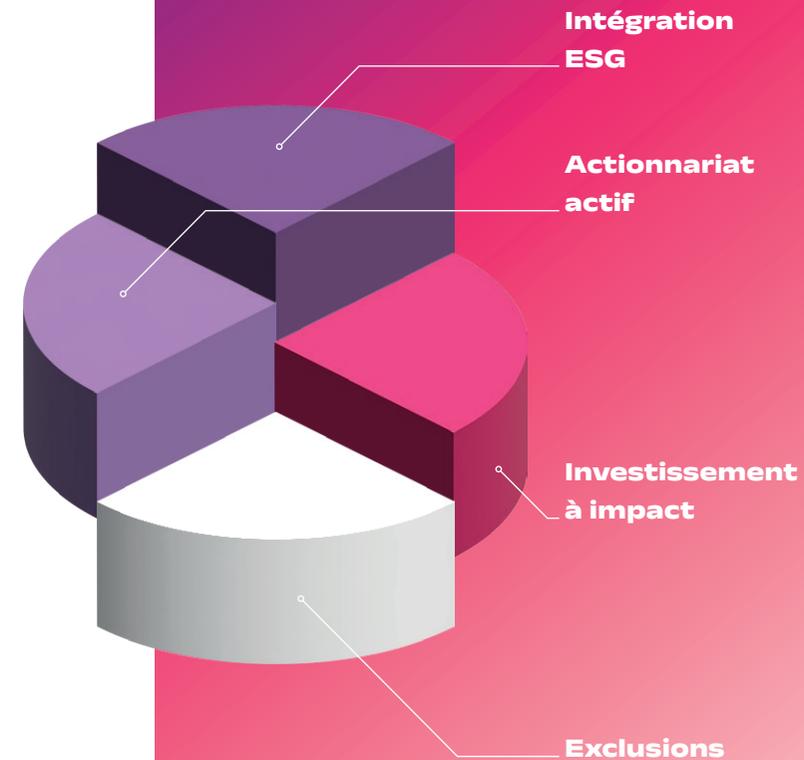
La gestion de la fortune de la Fondation est déléguée à des partenaires externes, sélectionnés avec soin. Pour la gestion de sa fortune mobilière, la Fondation adopte une approche dite cœur-satellite, qui consiste à investir la majeure partie des actifs dans des portefeuilles dits «indiciels» (cœur) et le reste dans des portefeuilles gérés de manière active (satellites). La gestion indicielle consiste à détenir la majeure partie des titres composant des indices boursiers de référence dans le but de capturer la performance de la classe d'actifs en diversifiant largement les risques. Les portefeuilles «satellites» ont quant à eux des processus d'investissements dont le but est de dégager un rendement à long terme supérieur à l'indice de référence.

## 2. STRATÉGIE

La stratégie de durabilité de la Fondation Patrimonia se déploie sur **4 axes**. Tout d'abord, **la voie de l'actionnariat actif est la voie privilégiée par la Fondation**. Elle mise sur le dialogue avec les sociétés dans lesquelles elle est investie et sur l'exercice responsable de son droit de vote d'actionnaire pour encourager le changement. Exclure des sociétés de l'univers d'investissement mène à se concentrer sur des sociétés ayant déjà adopté des bonnes pratiques. L'objectif poursuivi est la transformation de la société plutôt que celle des portefeuilles. En complément du dialogue, **l'investissement à impact** et **l'intégration ESG** complètent les stratégies, alors que les **exclusions** sont appliquées dans certains cas. Les détails de la mise en place et les résultats sont présentés dans la partie «Etat des lieux».

**La fondation est convaincue que les entreprises font partie de la solution et non du problème pour une économie plus durable**

### 4 axes de déploiement de la durabilité dans les investissements de Patrimonia :



## 2. Stratégie

### 2.1 Fortune mobilière

#### 2. Stratégie / 2.1 Fortune mobilière

#### AXE 1 - ACTIONNARIAT ACTIF

L'actionnariat actif fait référence à **l'implication et la participation active des investisseurs dans les décisions des entreprises dans lesquels ils investissent, en tant qu'actionnaires**, pour en influencer la stratégie. Les actionnaires sont en effet les copropriétaires des sociétés, de par la détention d'actions de ces entreprises, et leur rôle va plus loin que la simple détention d'actions et l'encaissement des dividendes. L'engagement actionnarial joue un rôle important dans l'amélioration de la transparence, la responsabilité et la durabilité des entreprises et contribue à la création de valeur à long terme en alignant les intérêts des actionnaires avec ceux des entreprises et de leurs parties prenantes.

#### 2. Stratégie / 2.1 Fortune mobilière / Axe 1 - Actionnariat actif

#### Dialogue avec les entreprises (engagement crédible)

##### Définition

Le dialogue avec les dirigeants des entreprises a pour but de promouvoir la mise en place de bonnes pratiques en matière de gouvernance et de durabilité, pour entamer un processus d'amélioration continue.

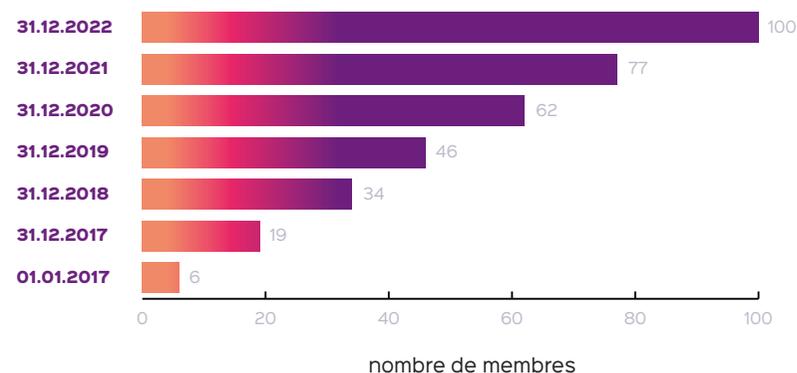
##### Objectif

L'objectif est d'augmenter de manière durable la valeur de l'entreprise à long terme pour ses actionnaires et les parties prenantes et réduire les risques.

#### Mise en œuvre

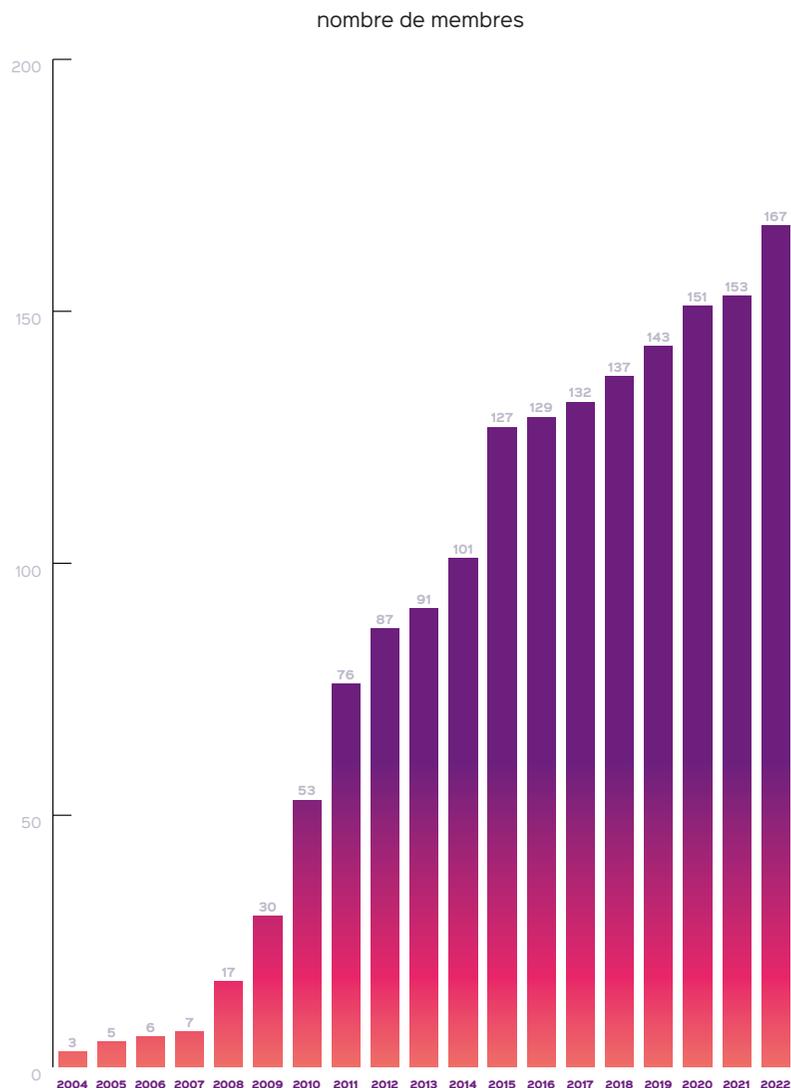
Afin de profiter de synergies et d'avoir plus de poids auprès des entreprises, les investisseurs peuvent se regrouper pour mener le dialogue. Patrimonia est ainsi membre d'**Ethos engagement Pool Suisse (EEP Suisse)** depuis 2011 et **Ethos engagement Pool International** depuis 2020, qui regroupent respectivement 178 institutions de prévoyance pour CHF 343 milliards d'avoirs et 110 institutions pour CHF 278 milliards d'avoirs. Le nombre croissant de caisses de pension adhérant à ces groupements illustre leur volonté d'agir en investisseurs responsables, et en conséquence d'améliorer leur impact sur les entreprises. Ethos mène un dialogue soit directement avec les sociétés cotées, soit indirectement au moyen de participations à des initiatives internationales d'engagement collectif regroupant un nombre important d'investisseurs internationaux. Les thèmes d'engagement de l'année sont votés en assemblée générale chaque année.<sup>[05]</sup>

#### Croissance d'Ethos Engagement Pool International<sup>[06]</sup>



#### Références/liens

- <sup>[05]</sup> pour en savoir plus  
<https://www.ethosfund.ch/fr/prestations-et-services/dialogue-entreprises>
- <sup>[06]</sup> Source: [https://www.ethosfund.ch/sites/default/files/EEPi\\_AR\\_2022\\_FR\\_version\\_courte.pdf](https://www.ethosfund.ch/sites/default/files/EEPi_AR_2022_FR_version_courte.pdf)

Croissance d'Ethos Engagement Pool Suisse <sup>[07]</sup>

## Références/liens

<sup>[07]</sup> Source: [https://www.ethosfund.ch/sites/default/files/EEP\\_RA\\_2022\\_FR\\_COURT.pdf](https://www.ethosfund.ch/sites/default/files/EEP_RA_2022_FR_COURT.pdf)

Patrimonia s'assure en parallèle que ses gérants de portefeuilles d'actions, et si possible d'obligations, engagent également directement le dialogue avec les entreprises dans lesquelles ils investissent, et rendent des comptes de manière transparente sur leurs activités.

## [ Etude de cas ]

**Holcim**

La société Holcim, basée en Suisse, est une des plus grandes entreprises de matériaux de construction, activité qui en fait une grande émettrice de gaz à effet de serre. Grâce aux activités d'engagement et notamment l'initiative SBTi <sup>[08]</sup> qui encourage les sociétés à adopter des objectifs de réduction d'émission et vérifie ces objectifs, la société a adopté l'objectif stratégique de neutralité carbone en 2050 ou avant, avec des objectifs fondés par la science. Elle divulgue également son impact environnemental en participant au CDP Carbon Disclosure Project <sup>[09]</sup>.



Source: Ethos

## Références/liens

<sup>[08]</sup> <https://sciencebasedtargets.org/>

<sup>[09]</sup> <https://www.cdp.net/fr>

Les groupements d'investisseurs permettent d'avoir plus de poids

Ethos Engagement Pool International

**178 membres pour  
CHF 343 milliard**

Ethos Engagement Pool Suisse

**110 membres pour  
CHF 278 milliards**

2. Stratégie / 2.1 Fortune mobilière / Axe 1 - Actionariat actif

### Exercice du droit de vote

#### Définition

Les détenteurs d'actions de société ont la possibilité de participer aux décisions lors des assemblées des actionnaires en votant. Les votes portent sur l'élection et la rémunération des membres du conseil d'administration, l'approbation de résolutions stratégiques, et des prises de position sur des questions importantes pour la gouvernance de la société.

Les votes peuvent aussi porter sur des propositions formelles soumises par un actionnaire ou un groupe d'actionnaires pour être discutées et votées lors d'une assemblée générale ou spéciale (résolutions d'actionnaires).

#### Objectif

Dans le contexte de l'investissement responsable, l'impact social et environnemental est pris en compte dans les votes, en plus

des aspects financiers et de gouvernance. Les résolutions d'actionnaires permettent aux investisseurs de faire entendre leur voix et d'influencer les politiques et les pratiques de l'entreprise, et peuvent appeler à des changements spécifiques, tels que l'adoption de politiques environnementales, la nomination de membres indépendants au conseil d'administration, la divulgation de données sur la diversité au sein de l'entreprise, ou encore la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

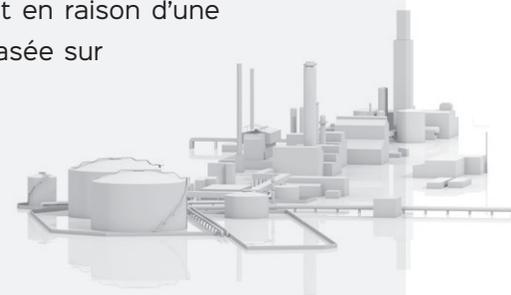
Patrimonia vise un taux d'exercice du droit de vote pour 100% des sociétés d'actions cotées dans lesquelles elle est investie.

#### [ Etude de cas ]

### Exxon Mobil

Exxon Mobil est l'un des cinq plus gros émetteurs de gaz à effet de serre coté en bourse et perçu comme étant l'un des plus fermés aux questions environnementales. Grâce au vote coordonné d'actionnaires responsables lors de son assemblée générale, plusieurs membres du conseil d'administration ont été remplacés par des membres plus préoccupés par la transition énergétique, contre les recommandations de la direction de l'entreprise. Ce grand pas en avant n'aurait pas été possible si cette société ne faisait pas partie de l'univers d'investissement en raison d'une stratégie de durabilité basée sur l'exclusion des entreprises ou uniquement la sélection d'entreprises qui suivent les meilleures pratiques.

Source: Ethos



## Mise en oeuvre

Patrimonia n'investit pas directement dans des actions, mais dans des fonds de placement qu'elle sélectionne avec soin. Elle s'assure que tous les gérants de ces fonds exercent le droit de vote, après des analyses approfondies des sociétés et des sujets et en suivant des lignes directrices de vote claires et spécifiques à chaque type de sujet (ex: diversité au conseil d'administration, environnement, etc). Les votes effectivement exercés doivent être idéalement publics ou au minimum faire l'objet d'un rapport mis à disposition de la Fondation. La Fondation souhaite par ailleurs développer ses capacités d'exercice direct du droit de vote pour ses investissements en actions, par exemple en créant des fonds de placement propres pour ses actions.

### 2. Stratégie / 2.1 Fortune mobilière

## AXE 2 - INVESTISSEMENT À IMPACT

### Définition

L'investissement à impact consiste à générer un impact positif et mesurable sur le plan environnemental ou social, en plus des résultats financiers.

### Objectif

L'objectif est d'orienter les flux financiers vers des entreprises, projets et fonds qui cherchent à résoudre des défis sociaux et environnementaux tout en réalisant des rendements financiers.

### Mise en œuvre

Plusieurs portefeuilles de la Fondation sont gérés en suivant un processus d'investissement et de mesure conforme à ces principes (green bonds, portefeuilles d'actions à impact, infrastructures). Ceci est détaillé dans le point **Etat des lieux et résultats**. Le parc immobilier détenu par la Fondation fait d'autre part l'objet d'un point spécifique ci-après.

### 2. Stratégie / 2.1 Fortune mobilière

## AXE 3 - INTÉGRATION ESG

### Définition

L'intégration consiste à prendre en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG, critères extra-financiers) dans la sélection des sociétés qui composent les portefeuilles, en plus de critères financiers.

### Objectif

L'objectif est d'intégrer la durabilité dans les investissements tout en gardant des caractéristiques de rendement-risque similaires ou en les améliorant.

### Mise en œuvre

Plusieurs portefeuilles sont gérés en intégrant des critères ESG de diverses manières dans les processus d'investissement détaillés dans le point **Etat des lieux et résultats**.

Pour l'investissement à impact et l'intégration ESG, l'indicateur SFDR, quand il est disponible, est utilisé. Le SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est un règlement de l'Union européenne qui vise à améliorer la transparence des produits financiers en matière de durabilité et à encourager les investissements durables en fournissant des informations clés aux investisseurs. Cette norme n'est cependant pas appliquée en Suisse et les notations peu disponibles.

## Les fonds sont classés en 3 catégories

selon la classification SFDR:

Article 6

### Produits financiers sans objectif de durabilité

Produits financiers qui ne promeuvent pas spécifiquement des caractéristiques environnementales ou sociales. Les gestionnaires de ces produits doivent déclarer qu'ils ne prennent pas en compte d'objectifs de durabilité dans leurs décisions d'investissement.

Article 8

### Produits financiers avec objectif de durabilité

Produits financiers qui ont un objectif de durabilité défini, mais ne répondent pas à certaines normes strictes de durabilité. Les gestionnaires de ces produits doivent fournir des informations sur la manière dont ils intègrent les critères de durabilité dans leurs décisions d'investissement.

Article 9

### Produits financiers promouvant des caractéristiques de durabilité

Produits financiers qui ont pour objectif principal de promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales. Ces produits doivent respecter des normes de durabilité élevées et les gestionnaires doivent fournir des informations détaillées sur la manière dont ils intègrent ces caractéristiques dans leurs décisions d'investissement.

2. Stratégie / 2.1 Fortune mobilière

## AXE 4 - EXCLUSIONS

### Définition

Certaines entreprises ou secteurs peuvent être retirés de l'univers d'investissement des portefeuilles. De manière générale, Patrimonia privilégie toutefois le dialogue avec les sociétés comme vecteur de changement positif, comme illustré dans les études de cas ci-dessus.

### Objectif

L'objectif est de créer un portefeuille sans entreprises dont les activités ou les pratiques sont jugées incompatibles avec l'investissement durable. Cela peut également avoir un impact positif sur l'incitation des entreprises à améliorer leurs performances extra-financières (ESG) pour devenir attractives pour les investisseurs responsables.

### Mise en œuvre

La mise en œuvre est définie au niveau des portefeuilles. Toutefois, Patrimonia s'assure que les portefeuilles respectent la recommandation d'exclusions de SVVK-ASIR <sup>[10]</sup>.

Les recommandations d'exclusions de SVVK-ASIR concernent des entreprises dont les produits ne respectent pas la législation suisse et les conventions internationales, plus précisément les conventions d'Ottawa et d'Oslo, ainsi que le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ces accords ratifiés par la Suisse interdisent le développement, la fabrication, le stockage et l'exploitation d'armes à sous-munitions, de mines antipersonnel et d'armes nucléaires.

Références/liens

<sup>[10]</sup> <https://svvk-asir.ch/fr/notre-approche>

## 2. Stratégie

### 2.2 Fortune Immobilière

Le parc immobilier direct permet à Patrimonia de mettre en application sa stratégie durable par l'intégration de critères ESG et l'investissement à impact. Patrimonia a en effet toute latitude de prendre les décisions de gestion et de rénovation sur ses immeubles.

#### Objectif

La fondation a retenu 18 critères sélectionnés par l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID), sur lesquels des actions sont mises en place et mesurées quand cela est possible.

**Environnement**

- E1 - Energie
- E2 - Carbone
- E3 - Ressource et déchets
- E4 - Eau
- E5 - Biodiversité
- E6 - Mobilité et déplacement
- E7 - Résilience au changement climatique

**Social**

- S1 - Sécurité et santé des occupants
- S2 - Confort et bien-être
- S3 - Impact territorial et emploi
- S4 - Accessibilité
- S5 - Services rendus aux occupants
- S6 - Impact social positif

**Gouvernance**

- G1 - Ethique des affaires
- G2 - Intégration des enjeux ESG dans la politique d'investissement, de gestion et de contrôle des risques
- G3 - Relations parties prenantes
- G4 - Gouvernance
- G5 - Achats responsables

L'objectif est de maximiser l'impact social et environnemental pour les parties prenantes tout en dégagant un rendement conforme au marché. Les consommations d'énergie, d'eau et d'électricité ainsi que les émissions sont systématiquement mesurées et des mesures prises pour les réduire et les optimiser.

La réduction de l'empreinte environnementale et des consommations et émissions, qui est l'objectif principal en matière de durabilité pour le parc immobilier, est abordé plus en détail dans la stratégie climatique.

## 3. STRATÉGIE CLIMATIQUE

### Introduction

Le changement climatique représente l'un des défis les plus pressants de notre époque, exigeant une réponse ciblée pour atténuer ses effets néfastes. L'adoption d'une stratégie et d'objectifs climatiques spécifiques est aujourd'hui indispensable, en complément d'une stratégie de durabilité plus générale. La Fondation Patrimonia s'engage à atteindre la neutralité carbone en 2050 pour ses investissements en valeurs mobilières, et à réduire à zéro les émissions dues à la production de chaleur de son parc immobilier. L'évolution constante du contexte, des moyens d'action ainsi que des indicateurs et des données disponibles rend toutefois l'élaboration d'une telle stratégie complexe. Une réévaluation périodique des actions et indicateurs est donc essentielle à l'atteinte des objectifs. Cette approche adaptative reflète l'engagement de Patrimonia pour un avenir durable, tout en permettant de rester résolument focalisé sur la réalisation de l'objectif à long terme de délivrer la performance financière nécessaire tout en ayant un impact environnemental et social positif.

### 3. Stratégie climatique

#### 3.1 Contexte

La Suisse a ratifié l'Accord de Paris le 6 octobre 2017. Ce faisant, elle s'est engagée à réduire de moitié d'ici à 2030 ses émissions par rapport à 1990, en prenant en compte une partie des

## La Fondation Patrimonia s'engage à atteindre la neutralité carbone en 2050

réductions d'émissions réalisées à l'étranger. De plus, elle a décidé de réduire ses émissions de gaz à effet de serre à zéro net d'ici à 2050. Elle concrétise ses engagements internationaux en premier lieu dans la loi sur le CO<sub>2</sub>. Les engagements de réduction pris conformément à l'Accord de Paris sont mis en œuvre dans la législation nationale sur le climat. La législation fédérale et cantonale donne aussi des objectifs précis en matière d'émissions causées par le parc immobilier.

### 3. Stratégie climatique

#### 3.2 Objectifs

**La Fondation Patrimonia s'engage à atteindre la neutralité carbone en 2050 pour ses investissements en valeurs mobilières, et à réduire à zéro les émissions dues à la production de chaleur de son parc immobilier.**

### 3. Stratégie climatique

#### 3.3 Objectifs spécifiques et mise en œuvre

##### 3. Stratégie climatique / 3.3 Objectifs spécifiques et mise en œuvre

#### 3.3.1 VALEURS MOBILIÈRES

Il n'existe aujourd'hui pas d'indicateurs standardisés et universellement reconnus scientifiquement pour mesurer la réduction de l'impact environnemental des investissements, en particulier leur conformité avec une neutralité carbone en 2050 et un réchauffement de la température mondiale de 2° au maximum et si possible 1.5° à la fin du siècle, prônés par les accords de Paris. Bien qu'extrêmement réducteur, l'intensité carbone, soit le nombre de tonnes de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) émis par une entreprise par million de chiffre d'affaires, semble être aujourd'hui l'indicateur disponible le plus pertinent. Il permet de mesurer et

comparer l'efficacité des sociétés, et peut prendre en compte les «scopes» 1, 2 et 3, bien que ce dernier soit aujourd'hui beaucoup plus difficile à mesurer car il inclut des éléments externes. Cette intensité est pondérée par le poids des entreprises dans les portefeuilles.

## Scopes 1, 2 et 3

Scope 1

### Émissions directes

Les émissions de scope 1 sont les émissions directes de l'organisation. Cela inclut les émissions provenant de la combustion de carburants fossiles dans les installations de l'entreprise, comme les chaudières et les générateurs.

Scope 2

### Émissions indirectes liées à l'énergie

Les émissions de scope 2 sont les émissions indirectes qui résultent de la production d'électricité, de chauffage ou de refroidissement que l'organisation achète et consomme. Cela englobe essentiellement les émissions de CO<sub>2</sub> générées par les centrales électriques qui fournissent l'énergie à l'entreprise.

Scope 3

### Émissions indirectes autres que l'énergie

Le scope 3 englobe toutes les autres émissions indirectes qui découlent des activités de l'organisation mais ne sont pas directement sous son contrôle ou propriété. Cela peut inclure les émissions de la chaîne d'approvisionnement, les déplacements professionnels, les produits vendus, etc.

Deux moyens sont utilisés pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050 :

- **L'actionnariat actif, en particulier le dialogue avec les entreprises**, tel que défini dans la stratégie de durabilité. Ce dernier permet d'inciter les entreprises à adopter des objectifs de réduction, par exemple avec l'initiative «Climate Actions 100+»<sup>[11]</sup> dont la Fondation Patrimonia est signataire. La Fondation soutient aussi toute initiative encourageant les entreprises à publier de manière transparente leurs émissions et leur plan de réduction de manière scientifiquement mesurable.<sup>[12]</sup>
- **Des investissements ayant un impact positif sur le climat: green bonds**, infrastructures (notamment énergies renouvelables), portefeuilles concentrés sur des entreprises considérées comme vertueuses en la matière.

L'intensité carbone est mesurée quand cela est possible, avec l'objectif de neutralité en 2050 pour l'ensemble des portefeuilles. Cet indicateur pourrait toutefois être affiné en fonction de la disponibilité croissante et de la qualité des données. En effet, l'intensité carbone d'indices d'actions mondiales couramment utilisés semble par exemple avoir diminué de plus de 25% entre 2015 et 2021, mais cette réduction reflète probablement plus le changement du poids des entreprises entrant dans la composition de ces indices que de la réduction effective de leurs émissions.

Au plus tard en 2030, un point de situation complet sera effectué pour examiner si la voie suivie par Patrimonia porte ses fruits sur l'ensemble des classes d'actifs et reste pertinente pour

#### Références/liens

<sup>[11]</sup> <https://www.climateaction100.org>

<sup>[12]</sup> <https://sciencebasedtargets.org/>

atteindre les objectifs. L'intensité carbone sera examinée ainsi que d'autres indicateurs pertinents reconnus par la communauté scientifique et le monde académique.

### 3. Stratégie climatique / 3.3 Objectifs spécifiques et mise en œuvre

#### 3.3.2 IMMOBILIER DIRECT

Le cadre législatif fédéral et cantonal fixe des objectifs précis de trajectoire de réduction pour le secteur du bâtiment. La Fondation Patrimonia a choisi de s'aligner sur la législation genevoise pour l'ensemble de son parc, dont la majeure partie est située dans ce canton. La Fondation mesure ainsi ses émissions de gaz à effet de serre par l'indice de consommation thermique IDC<sup>[13]</sup>.

#### Objectifs



#### Objectifs pour l'ensemble du parc immobilier

- Respect des objectifs de la Confédération et des Cantons
- IDC moyen inférieur à 450 au plus tard en 2030
- Pas d'immeuble avec un IDC supérieur à 650 au plus tard en 2030
- Plus de chauffages électriques au plus tard en 2025
- Plus de chauffages au mazout au plus tard en 2030

#### Références/liens

<sup>[13]</sup> consommation thermique mesurée × facteur de correction climatique pour la partie chauffage/Surface de référence énergétique; mesure la consommation en corrigeant des variations de températures d'années en année pour une meilleure comparaison.



#### Objectifs immeubles

En fonction de l'IDC, stratégie de gestion immobilière:

- immeuble avec IDC supérieur à 650: mise en place de plans d'investissement pour réduire les émissions (CAPEX)
- immeubles avec IDC entre 550 et 650: travaux d'amélioration (travaux ponctuels)
- immeubles avec IDC inférieur à 550: ajustements (optimisation de la chaufferie, contrat à la performance, programme eco 21, etc.)
- Rénovation: objectif d'IDC inférieur à 400



#### Reporting

Les objectifs et les progrès sont communiqués de manière transparente.

Des plans d'investissements sont donc mis en place pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, réduire les

consommations d'énergie nécessaires à la production de chaleur et d'eau chaude sanitaire et privilégier les sources d'énergie renouvelables.

Au plus tard en 2030, les indices IDC des immeubles et du parc seront observés et des mesures supplémentaires de réduction ou de compensation seront prises pour poursuivre la réduction des émissions, en fonction des possibilités disponibles à ce moment.

### 3. Stratégie climatique

## 3.4 Risques et Opportunités

Le respect du devoir fiduciaire impose aux institutions de prévoyance de réaliser des rendements sur leurs placements conformes à ceux du marchés et une répartition appropriée des risques.

Dans le cadre des activités de dialogue avec les entreprises, ces dernières sont encouragées à prendre en compte les opportunités et risques climatiques, selon le principe de la double matérialité :

- **Matérialité financière** : Ce sont les risques et les opportunités associés aux enjeux de durabilité qui peuvent avoir un impact financier direct sur les entreprises : risques opérationnels, perturbations de la chaîne d'approvisionnement, des coûts de conformité réglementaire, des litiges et des coûts de transition liés aux changements nécessaires pour réduire l'impact climatique. Ces aspects peuvent affecter la performance financière à court et à long terme des entreprises.
- **Matérialité extra-financière** : Ce sont les impacts environnementaux et sociaux des activités d'une entreprise qui, bien qu'ils ne soient pas directement reflétés dans les états financiers, peuvent avoir des conséquences significatives à long terme :

impacts environnementaux liés aux émissions de gaz à effet de serre, aux changements climatiques et à la durabilité des ressources naturelles, qui peuvent influencer la perception publique de l'entreprise, son image de marque, ses relations avec les parties prenantes et, en fin de compte, sa viabilité à long terme.

### [ Etude de cas ]

## TCFD

Les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)<sup>[14]</sup>, prônées dans le cadre du dialogue avec les entreprises, visent à guider les entreprises dans la gestion et la divulgation des risques et des opportunités liés au climat selon la double matérialité.

### 3. Stratégie climatique / 3.4 Risques et opportunités

#### 3.4.1 RISQUES

Si les risques induits par le non-respect de principes de durabilité ont toujours existé, ils sont sans doute aujourd'hui mieux identifiés et leur impact plus important. Le changement climatique engendre en particulier des risques pour les entreprises dans lesquelles investissent les gérants de la Fondation Patrimonia. Ces risques peuvent être physiques, comme les effets du changement climatique sur les bâtiments détenus par les entreprises et leur activité de production, ou financiers, comme par exemple le risque de changement réglementaire (augmentation de la

#### Références/liens

<sup>[14]</sup> <https://www.fsb-tcfid.org/recommendations/>

fiscalité ou des taxes « carbone », ...) ou le risque de dépréciation d'actifs. **La manière de gérer les risques dépend des classes d'actifs et du type de gestion appliqué.**

Les classes d'actifs et la stratégie d'investissement sont définies grâce à des études de congruence actifs-passifs réalisées tous les 3 à 5 ans.

L'ensemble des risques, y compris climatiques, est pleinement intégré dans la stratégie d'investissement de Patrimonia. La construction des portefeuilles diffère en fonction des classes d'actifs et du style de gestion :

Pour sa fortune mobilière, la Fondation adopte une approche dite cœur-satellite :

- **La gestion indicielle consiste à diversifier largement tous les risques, y compris climatiques**, dans le but de générer la performance globale des indices de référence, à bas coût. Les portefeuilles sont constitués d'un grand nombre de sociétés constituant l'indice en générant une performance très proche.
- La Fondation Patrimonia sélectionne ses gérants dits actifs en analysant notamment leur processus d'investissement. Ils ont pour objectif de générer une performance à long terme supérieure à l'indice de référence, en prenant en compte l'ensemble des facteurs et des risques influençant la performance financière à long terme des sociétés en portefeuille. Patrimonia intègre désormais la question de l'intégration de la double matérialité dans les décisions d'investissement de ses gérants actifs.

Pour sa fortune immobilière, Patrimonia entretient et rénove ses immeubles de manière à en maintenir ou augmenter leur valeur à long terme. Les prix de marché intègrent désormais l'état des systèmes et le mode de production de chaleur pour le chauffage et la préparation d'eau chaude sanitaire ainsi que l'efficacité thermique des immeubles. Des plans d'investissements sont

donc mis en place pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, réduire les consommations et maximiser l'utilisation d'énergies renouvelables.

### 3. Stratégie climatique / 3.4 Risques et opportunités

#### 3.4.2 OPPORTUNITÉS

Dans le cadre de son allocation stratégique, Patrimonia oriente ses flux financiers dans des classes d'actifs ou des styles de gestion qui présentent des caractéristiques de rendement et de risque intéressantes et qui bénéficient de la transition énergétique :

- **Infrastructures** : une partie importante des investissements en infrastructures doit être investie dans les énergies renouvelables ou en lien avec la transition énergétique.
- **Obligations vertes** : les fonds levés par des entreprises au travers d'obligations « vertes » (green bonds), qui comportent le même risque que les obligations traditionnelles équivalentes, sont exclusivement dédiés au financement de projets contribuant à la transition écologique (énergies renouvelables, efficacité énergétique, gestion durable des déchets et de l'eau, exploitation durable des terres, transport propre et adaptation aux changements climatiques...).
- **Gestion indicielle** : des indices diversifiés intégrant des critères de durabilité dans leur construction peuvent être utilisés par Patrimonia, pour augmenter le profil de durabilité des portefeuilles tout en maintenant ou améliorant leur profil de rendement/risque. C'est le cas pour la classe d'actifs obligations en CHF.
- **Les gérants actifs qui prennent en compte des critères de durabilité** ont vocation à identifier des entreprises considérées comme durables dont la performance sera supérieure au marché.



# Etat des lieux

La première partie du rapport expose la stratégie adoptée par la Fondation Patrimonia en matière de durabilité et les voies suivies pour la mettre en œuvre. Cette seconde partie a vocation à détailler cette mise en œuvre. Des indicateurs climatiques sont également présentés pour la première fois, dans le but de s'aligner sur les meilleures pratiques en matière de transparence. Patrimonia poursuivant l'objectif de décarbonisation de la société et non de ses portefeuilles, considère qu'il est plus pertinent d'observer ces indicateurs dans le temps et de poursuivre l'objectif de leur amélioration, plutôt que de les voir statiquement meilleurs que ceux de leurs indices de référence (benchmark) pour comparaison.

## Dialogue avec les entreprises<sup>[15]</sup>

Patrimonia est membre d'Ethos Engagement Pool Suisse (EEP Suisse) et Ethos Engagement Pool International (EEP International).

Le groupement pour les sociétés suisse compte 178 membres, pour CHF 343 milliards d'actifs dont 41.2

dans des actions suisses, et 110 membres pour plus de CHF 278 milliards d'actifs pour les sociétés internationales. Ces montants font d'Ethos une voix très importante, de plus en plus écoutée par les instances dirigeantes des entreprises, conscientes que le nombre croissant d'investisseurs dans les «pools», votant aux assemblées générales, ne peut pas être ignoré.

**Le dialogue avec les dirigeants des entreprises a pour but promouvoir la mise en place de bonnes pratiques en matière de gouvernance et de durabilité, pour entamer un processus d'amélioration continue**

Les principaux résultats sont disponibles de manière transparente<sup>[16]</sup>, et ne seront pas détaillés ici, mais que nous vous encourageons vivement à les consulter pour vous rendre compte de l'impact concret des activités de dialogue sur le comportement des entreprises en matière environnementale, sociale et de gouvernance.



### Références/liens

- <sup>[16]</sup> <https://www.ethosfund.ch/fr/news-et-publications/publications-rapports>  
<sup>[17]</sup> [https://www.ethosfund.ch/sites/default/files/EEPi\\_AR\\_2022\\_FR\\_version\\_courte.pdf](https://www.ethosfund.ch/sites/default/files/EEPi_AR_2022_FR_version_courte.pdf)

### [ Etude de cas ]

## EEP International<sup>[18]</sup>

Alors qu'il est incontestable que le désinvestissement peut contribuer à réduire les risques climatiques dans les portefeuilles des investisseurs institutionnels, il est difficile de déterminer dans quelle mesure il contribue à décarboner l'économie réelle. Cette section montre comment l'EEP International a obtenu des améliorations concrètes dans ce domaine par le biais de l'actionnariat actif.

Dans le cadre de l'EEP International, 23 initiatives concernant spécifiquement le changement climatique étaient en cours en 2022, ciblant 1'367 sociétés. Les activités d'engagement de l'EEP International ont ainsi couvert:

# 79 %

des émissions absolues de gaz à effet de serre de l'indice MSCI World.

# 72 %

des émissions absolues de gaz à effet de serre de l'indice MSCI ACWI.

# 68 %

des émissions absolues de gaz à effet de serre de l'indice MSCI EM.

### Références/liens

- <sup>[18]</sup> Etude de cas, tirée du résumé des activités 2022 de Ethos Engagement Pool International.

## [ Etude de cas ]

**EEP International**<sup>[19]</sup>

Présentation de quelques résultats de la campagne d'engagement menée avec huit fournisseurs d'électricité européens pour développer des stratégies climatiques ambitieuses.

Si l'on considère les réductions absolues (mesurées en équivalents CO<sub>2</sub>) des entreprises ciblées au cours de la période de la campagne, on constate qu'elles ont réduit d'environ 140 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> depuis le début de la campagne d'engagement. Cela correspond à environ trois fois les émissions annuelles de la Suisse. Au cours de la campagne d'engagement, cinq entreprises visées se sont fixé des objectifs de réduction de CO<sub>2</sub> scientifiquement fondés. Si ces objectifs sont atteints, des économies de CO<sub>2</sub> de près de 290 millions de tonnes devraient être réalisées en 2023. Cela correspond à environ six fois les émissions annuelles de la Suisse.



Liste complète des initiatives majeures auxquelles ont adhéré les gérants en charge de la gestion de la fortune de Patrimonia:

## Références/liens

<sup>[19]</sup> Etude de cas, tirée du résumé des activités 2022 de Ethos Engagement Pool International.

## Initiatives, réseaux et associations des gestionnaires de fortune de Patrimonia - % Fortune hors immobilier

PRI	<a href="#">Principles of Responsible Investing</a>	100,0%
TCFD	<a href="#">Task Force on Climate-related Financial Disclosures</a>	98,2%
Climate Action 100+	<a href="#">Global Investors Driving Business Transition</a>	96,5%
UN Global Compact	<a href="#">UN Global Compact</a>	95,0%
Net Zero AM Initiative	<a href="#">Net Zero Asset Manager Initiative</a>	93,5%
FAIRR	<a href="#">FAIRR Initiative</a>	93,3%
SSF	<a href="#">Swiss Sustainable Finance</a>	91,9%
GRESB	<a href="#">Global Real Estate Sustainability Benchmark</a>	91,6%
CDP	<a href="#">Carbon disclosure project</a>	91,0%
GIIN	<a href="#">Global Impact Investing Network</a>	91,0%
SFG	<a href="#">Sustainable Finance Geneva</a>	89,8%
ICGN	<a href="#">International Corporate Governance Network</a>	88,4%
Climate Bonds Initiative	<a href="#">Climate Bonds Initiative</a>	85,1%
UNEP FI	<a href="#">United Nations Environment Programme Finance Initiative</a>	84,5%
IFC	<a href="#">Operating Principles for Impact Management of IFC</a>	83,7%
RSPO	<a href="#">Roundtable on Sustainable Palm Oil</a>	83,7%
The Wolfsberg Group	<a href="#">The Wolfsberg Group</a>	83,0%
SASB	<a href="#">Sustainability Accounting Standards Board</a>	82,4%

En plus du dialogue engagé par les gérants de la Fondation Ethos, Patrimonia encourage ses partenaires à signer le Principe d'Investissement Responsable (PRI)<sup>[20]</sup>. Les PRI sont une initiative fondée en partenariat avec les Nations Unies. En signant les six principes, ses membres s'engagent notamment en faveur d'un investissement responsable, de la défense active de ses intérêts et de l'établissement de rapports.

**95%**  
de la fortune totale est gérée par des partenaires ayant signé les Principes d'Investissement Responsable.

**100%**  
des partenaires en charge de la gestion de la fortune mobilière.

## Références/liens

<sup>[20]</sup> <https://www.unpri.org/download?ac=5632>

# 1. ACTIONS

## 1. Actions

### 1.1 Exercice du droit de vote

Les actions, qui composent 28% de l'allocation stratégique de Patrimonia, sont gérées de manière indicielle à 90%<sup>[21]</sup>

Tous les gérants des fonds en actions exercent le droit de vote, après des analyses approfondies des entreprises et des sujets, en suivant des lignes directrices de vote claires et spécifiques à chaque type de sujet (ex: diversité au conseil d'administration, environnement, etc). Les votes effectivement exercés doivent être idéalement publics ou faire l'objet d'un rapport mis à disposition de la Fondation. La Fondation souhaite par ailleurs développer ses capacités d'exercice direct du droit de vote pour ses investissements en actions, par exemple en créant des fonds de placement propres pour ses actions.

**100 %**

Gérants sélectionnés par Patrimonia pour la gestion de portefeuille d'actions qui exercent le droit de vote.

**100 %**

Disponibilité des résultats des votes disponibles.

**98 %**

Droits de vote exercés aux assemblées générales.

**12.8 %**

Votes sont exercés contre les recommandations du management des entreprises.

Références/liens

<sup>[21]</sup> cf. § «classes d'actifs et modes de gestion»

La Fondation développe ses capacités d'exercice direct du droit de vote pour ses investissements en actions en créant des fonds de placement propres pour ses actions.

% des droits de vote exercés	Votes par rapport au management			% en relation avec des sujets ESG		
	% en faveur	% contre	% votes blanc	Environnement	Social	Gouvernance
98.0%	87.2%	12.8%	1.6%	1.2%	1.7%	97.1%

## 1. Actions

### 1.2 Exclusions

Les recommandations d'exclusions de l'association suisse pour des investissements responsables (SVVK-ASIR<sup>[22]</sup>), qui regroupe d'importantes caisses de pension et assurances sociales suisses, sont appliquées à l'ensemble des portefeuilles. Elles concernent des entreprises dont les produits ne respectent pas la législation suisse et les conventions internationales, plus précisément les conventions d'Ottawa et d'Oslo, ainsi que le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ces accords ratifiés par la Suisse interdisent le développement, la fabrication, le stockage et l'exploitation d'armes à sous-munitions, de mines antipersonnel et d'armes nucléaires. Des exclusions plus larges sont appliquées en complément dans certains portefeuilles (voir plus loin).

**Les recommandations d'exclusions de sociétés de l'association suisse pour des investissements responsables (SVVK-ASIR) sont appliquées à l'ensemble des portefeuilles.**

Références/liens

<sup>[22]</sup> <https://svvk-asir.ch>

## 1. Actions

## 1.3 Intégration et impact

CLASSE D'ACTIFS	% du total	Type de gestion	Température	Alignement sur les accords de Paris	Classifié SFDR (6,8,9)	Impact climatique (scope 1+2)						Transparence		
						Intensité carbone*	Intensité carbone benchmark	Réduction de l'intensité carbone	Empreinte carbone**	Empreinte carbone benchmark	Réduction de l'empreinte carbone	fournisseur de donnée	Intensité carbone	Intensité carbone benchmark
Actions suisses Large Cap	37,3%	Passif	> 1.5 - < 2	×		125,4	125,5	0,1%	62,6	62,7	0,1%	MSCI	99,9%	100,0%
Actions suisses Small & Mid Cap 1	3,4%	Actif	> 1.5 - < 2	✓		29,0	41,0	29,3%	18,8	18,2	-3,4%	S&P Trucost	n/d	n/d
Actions suisses Small & Mid Cap 2	1,4%	Actif	> 1.5 - < 2	×		33,5	35,9	6,7%	12,7	15,5	18,1%	MSCI	97,1%	94,6%
Actions Monde Large & Mid Cap 1	18,0%	Passif	> 2 - < 3.2	×		142,6	141,8	-0,5%	50,1	50,0	-0,2%	MSCI	98,6%	99,8%
Actions Monde Large & Mid Cap 2	4,0%	Actif	> 1.5 - < 2	✓	9	15,0	59,0	74,6%	47,0	161,0	70,8%	Internal	99,4%	99,8%
Actions Monde Large & Mid Cap 3	16,8%	Passif	> 2 - < 3.2	×		142,6	141,8	-0,5%	50,1	50,0	-0,2%	MSCI	98,6%	99,8%
Actions Monde Small Cap	7,0%	Passif	> 2 - < 3.2	×		168,1	169,5	0,9%	85,4	87,0	1,8%	MSCI	99,5%	99,4%
Actions des marchés émergents	12,2%	Passif	> 2 - < 3.2	×		295,1	296,1	0,3%	153,8	155,4	1,1%	MSCI	99,8%	99,9%
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>					<b>146,0</b>	<b>148,2</b>	<b>1,5%</b>	<b>68,1</b>	<b>73,0</b>	<b>6,7%</b>		<b>99,3%</b>	<b>99,8%</b>

\* Intensité carbone: tCO<sub>2</sub>e par million de CHF de revenus

\*\* Empreinte carbone: tCO<sub>2</sub>e par million de CHF de capital investi

Deux portefeuilles actifs «satellite» de la classe d'actifs adoptent un processus d'investissement d'intégration ESG et d'impact. Tous deux ont l'alignement sur l'Accord de Paris comme objectif explicite. Le premier pèse 70% des actions suisses de petites et moyennes capitalisations et intègre des critères de durabilité dans la sélection des titres selon le principe Best-in-class\*. Les secteurs tabac, alcool, pornographie, énergie nucléaire, armement, jeux d'argent et charbon thermique sont exclus de l'univers d'investissement et son intensité carbone est réduite de 29% par rapport à l'indice de référence. Le second, dont la cible de poids est 15% des actions mondiales, poursuit une stratégie d'investissement à impact\* sur les 3 thèmes suivants: environnement, éléments essentiels de la vie (life essentials), émancipation humaine (humain empowerment). Certains secteurs sont exclus de l'univers d'investissement.

L'intensité carbone de ce portefeuille, classifiée comme article 9 selon la classification SFDR, est inférieure de 75% à celle de son indice de référence.

#### Définition de l'investissement à impact

**L'investissement à impact vise à aligner les objectifs financiers avec des considérations sociales et environnementales. En complément de la performance financière, l'impact est évalué et mesuré au moyens d'indicateurs spécifiques liés aux objectifs sociaux et environnementaux.**

#### Définition de l'investissement «best-in-class»

**L'investissement «best-in-class» consiste à sélectionner les entreprises ou les titres qui se distinguent positivement sur le plan environnemental, social et de gouvernance (ESG).**

## 1. Actions

## 1.4 Impact Climatique

**45% des portefeuilles en actions sont alignés sur une trajectoire de réchauffement de 1.5° à 2°.** Les sociétés suisses sont actives dans des secteurs d'activités à intensité carbone relativement faible. La réduction de l'intensité carbone est de 1.5% par rapport à celle de son indice de référence. Les revenus «verts» atteignent 3.6% et ceux tirés des énergies fossiles 2.0%.



## 2. OBLIGATIONS

## 2. Obligations

## 2.1 Obligations en CHF

Cette classe d'actifs, la plus importante de l'allocation stratégique de Patrimonia avec un poids de 15%, est gérée de manière indicielle à plus de 90%. Depuis 2019, **tous les nouveaux flux entrants de cette catégorie sont orientés vers des fonds indexés sur des indices durables.** Plusieurs secteurs y sont exclus de l'univers d'investissement (pornographie, alcool, armement, jeux d'argent, ingénierie génétique, nucléaire, charbon thermique et tabac), ainsi que les sociétés ayant mauvaise notation d'impact selon la société Inrate<sup>[23]</sup>. Ses notations mesurent les effets positifs et négatifs des émetteurs d'obligations sur l'environnement et la société. Les recommandations d'exclusions de SVVK-ASIR sont également respectées. A terme, l'ensemble des portefeuilles indiciels seront basculés sur ces indices, qui ont de plus une intensité carbone plus faible que celle de leur indice de référence.

A+	Indice durable ou soutenant la transition vers un indice durable
A	
A-	
B+	Sur la voie d'un indice durable
B	
B-	
C+	Indice non durable mais avec un impact négatif moindre
C	
C-	
D+	Indice non durable
D	
D-	

Source: Inrate, 2019

## Références/liens

[23] <https://inrate.com/esg-impact-ratings/#>

En complément, un portefeuille actif dont le poids cible est de 15% de la classe d'actifs complète l'exposition aux obligations en francs suisses. Le poids des obligations vertes de ce portefeuille atteint 11%, ce qui est largement supérieur aux 3% de l'indice de référence.

### Définition

**Une obligation verte est un emprunt émis sur le marché par une entreprise ou une entité publique auprès d'investisseurs pour lui permettre de financer ses projets contribuant à la transition écologique (énergies renouvelables, efficacité énergétique, gestion durable des déchets et de l'eau, exploitation durable des terres, transport propre et adaptation aux changements climatiques...)**

#### 2. Obligations

### 2.2 Obligations d'entreprises

Un premier investissement dans un portefeuille d'obligations vertes d'entreprises a été réalisé en 2022. Le fonds, classifié article 9 SFDR, est aligné à une augmentation des températures inférieure à 2° à horizon 2100 conformément aux engagements des accords de Paris. Le poids de ce portefeuille sera amené à augmenter progressivement jusqu'à 20% des obligations d'entreprises.

#### 2. Obligations

### 2.3 Obligations gouvernementales

L'effet des investissements dans les obligations vertes sur un éventuel comportement plus durable des gouvernements n'est pas académiquement établi. De même, il n'est pas avéré qu'exclure certains pays de l'univers d'investissement mène à un comportement plus vertueux de leur part. Face à ces

incertitudes, Patrimonia ne prend pas de mesures particulières sur cette classe d'actifs.

#### 2. Obligations

### 2.4 Obligations des pays émergents

Le constat est similaire pour les pays dits «émergents» que pour les obligations gouvernementales. 70% de cette classe d'actifs est gérée de manière indicielle et 30% de manière active au travers d'un fonds actif «satellite» dont l'intensité carbone est de près de 39% inférieure à celle de l'indice de référence.

**Il n'est pas avéré qu'exclure certains pays de l'univers d'investissement mène à un comportement plus vertueux de leur part.**

#### 2. Obligations

### 2.5 Senior loans

Le fonds utilisé suit une approche «best in class» pour ne sélectionner que les émetteurs qui se distinguent positivement sur le plan environnemental, social et de gouvernance. Il entre dans la catégorie article 8 selon la classification SFDR, qui promeut donc des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Un nouveau fonds sélectionné en 2023 est également classifié article 8 SFDR. Les données ne sont que peu disponibles sur ces produits classés dans la catégorie «actifs alternatifs» selon la législation suisse.

## 2. Obligations

## 2.6 Impact Climatique

L'intensité carbone des portefeuilles obligataires est inférieure de près de 11% à celle de son indice de référence.

Les revenus «verts» s'élèvent à 1% et ceux tirés des énergies fossiles à 1.1%.

CLASSE D'ACTIFS	Gérant		Température	«Alignement sur les accords de Paris»	Classifié SFDR (6,8,9)	Impact climatique (scope 1+2)						Transparence		
	% du total	Type de gestion				Intensité carbone*	Intensité carbone benchmark	Réduction de l'intensité carbone	Em-preinte carbone**	Em-preinte carbone benchmark	Réduction de l'em-preinte carbone	fournisseur de donnée	Intensité carbone	Intensité carbone benchmark
Obligations en CHF (domestique)	23,7%	Passif	na	*		36,8	42,5	13,4%	19,4	23,6	17,9%	MSCI	86,9%	86,1%
Obligations en CHF (étranger)	7,3%	Passif	na	*		72,7	51,5	-41,3%	18,7	11,2	-66,9%	MSCI	86,4%	86,5%
Obligations en CHF ESG (domestique)	5,0%	Passif	na	*		36,7	42,5	13,5%	21,5	23,6	9,1%	MSCI	87,8%	86,1%
Obligations en CHF ESG (étranger)	1,3%	Passif	na	*		25,6	51,5	50,2%	1,9	11,2	83,3%	MSCI	86,9%	86,5%
Obligations en CHF	2,7%	Actif	na	*		64,0	121,0	47,1%	71,0	105,0	32,4%	Trucost	42,0%	27,0%
Obligations gouvernementales	23,6%	Passif	na	*		271,3	270,6	-0,2%	271,3	270,6	-0,2%	MSCI	99,1%	99,8%
Obligations d'entreprises	15,4%	Passif	na	*		213,1	222,9	4,4%	65,4	65,0	-0,6%	MSCI	88,4%	96,0%
Obligations d'entreprises	1,4%	Actif	> 1.5 - < 2	*	9	300,4	321,5	6,5%	123,8	116,2	-6,5%	Amundi	95,5%	98,6%
Obligations marchés émergents 1	7,7%	Passif	na	*		504,5	502,1	-0,5%	113,6	116,1	2,2%	MSCI	81,7%	81,9%
Obligations marchés émergents 2	3,3%	Actif	na	*	6	922,0	1507,0	38,8%	236,0	131,0	-80,2%	MSCI	32,4%	65,4%
Senior Loans 1	8,5%	Actif	na	*	8	173,2	194,6	11,0%	52,7	71,2	26,0%	MSCI	n/d	n/d
Senior Loans 2 (depuis 01.01.23)	0,0%	Actif	na	*	8	n/d	n/d	-	34,0	n/d	-	MSCI		
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>					<b>202,9</b>	<b>227,5</b>	<b>10,8%</b>	<b>105,9</b>	<b>105,5</b>	<b>-0,4%</b>		<b>86,7%</b>	<b>88,6%</b>

### 3. INFRASTRUCTURES

Cette classe d'actifs, gérée intégralement de manière active, permet de profiter des opportunités créées par la transition énergétique, comme le montre le niveau de 35% de la fortune investie dans les énergies vertes. Les quatre gérants de la Fondation intègrent des critères ESG dans leur processus d'investissement, deux fonds sont classés article 8 SFDR (62% de la fortune), et l'un est défini comme un fonds d'impact investing. Les données d'intensité et d'empreinte carbone sont peu disponibles pour cette classe d'actifs alternative, (actifs privés), rendant les comparaisons avec les indices de référence peu pertinentes. Les gérants proposent toutefois des rapports complets sur l'intégration de la durabilité dans les investissements sous-jacents et/ou les stratégies de décarbonisations poursuivies. La cartographie des liens entre les investissements et les objectifs de développement durable de l'ONU présentées ci-contre est en revanche pertinente sur cette classe d'actifs.

**35% de la classe d'actifs investis dans les énergies renouvelables**



1 Machault - Fonds Quaero European Infrastructure II

#### OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

	Gérant 1	Gérant 2	Gérant 3	Gérant 4
1. Pas de pauvreté				
2. Faim «zéro»				✓
3. Bonne santé et bien-être	✓		✓	
4. Education de qualité			✓	
5. Egalité entre les sexes				✓
6. Eau propre et assainissement	✓	✓	✓	
7. Energie propre et d'un coût abordable	✓	✓	✓	✓
8. Travail décent et croissance économique	✓		✓	✓
9. Industrie innovation et infrastructure	✓	✓	✓	✓
10. Inégalités réduites				
11. Villes et communautés durables	✓			
12. Consommation et production responsables				✓
13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	✓			✓
14. Vie aquatique				✓
15. Vie terrestre				
16. Paix, justice et institutions efficaces				
17. Partenariats pour la réalisation des objectifs				

## 4. IMMOBILIER

Selon l'office fédéral de l'énergie, le parc immobilier suisse consomme annuellement près de 90 TWh, ce qui correspond à 40% environ de la consommation finale d'énergie en Suisse, et génère aussi presque un tiers des émissions de CO<sub>2</sub> sur notre territoire. Il est donc possible d'avoir un impact direct et mesurable sur l'environnement par des investissements d'assainissement des immeubles et l'utilisation d'énergie renouvelables.

### 4. Immobilier

#### 4.1 Immobilier direct

Comme détaillé dans sa stratégie climatique<sup>[24]</sup>, la fondation Patrimonia a choisi de s'aligner sur la législation genevoise pour l'ensemble de son parc immobilier, dont le poids atteint plus de 12% de la fortune totale et dont la majeure partie est située dans ce canton. Elle définit des objectifs précis et mesurables de baisse de consommation d'énergie. Elle mesure l'ensemble de ses émissions et met en place des plans d'actions et d'investissement pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, réduire les

**Patrimonia met en place le programme eco21 proposés par les services industriels de Genève qui permet aux propriétaires immobiliers<sup>[25]</sup> de diminuer les consommations d'énergies et les émissions de CO<sub>2</sub> de leurs bâtiments.**

consommations d'énergie nécessaires à la production de chaleur et d'eau chaude sanitaire, d'électricité et d'eau et privilégier les sources d'énergie renouvelables.

Le graphique de la page suivante donne les indices IDC<sup>[26]</sup> des immeubles du parc immobilier de la Fondation et leurs émissions d'équivalent CO<sub>2</sub> par mètre carré, chaque point étant un immeuble. La Fondation a diminué les émissions annuelles moyennes du parc de 35 kg à 25 kg d'équivalent CO<sub>2</sub> par m<sup>2</sup> entre 2017 et 2022 (point rouge) soit une diminution de 29%. Elle met en place les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs (carré mauve).



1 Panneaux photovoltaïques, Canton de Fribourg

#### Références/liens

<sup>[24]</sup> cf. stratégie climatique

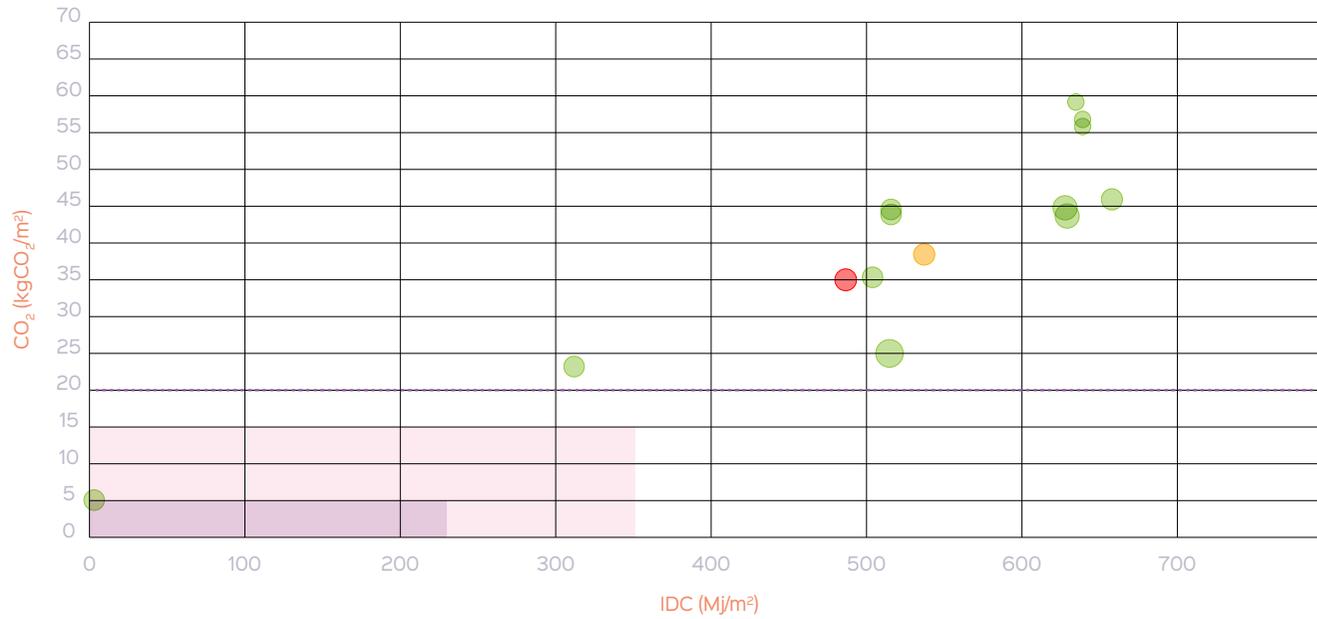
<sup>[25]</sup> <https://ww2.sig-ge.ch/a-propos-de-sig/nous-connaître/le-programme-eco21>

#### Références/liens

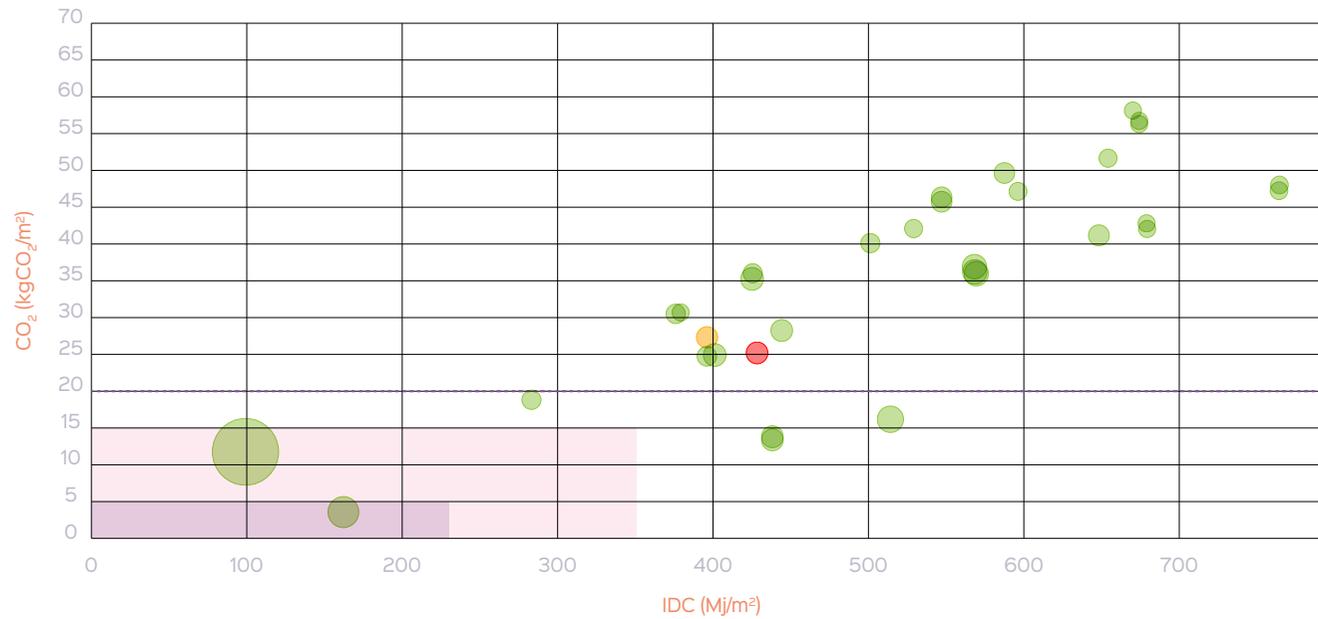
<sup>[26]</sup> indice IDC  
consommation thermique mesurée × facteur de correction climatique pour la partie chauffage/Surface de référence énergétique: mesure la consommation en corrigeant des variations de températures d'années en année pour une meilleure comparaison.

# Evolution des émissions de CO<sub>2</sub>

**2017**



**2022**



**Légendes**

- Objectif 2030
- Objectif 2050
- 20kg CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>

## 4.2 Immobilier indirect

Si les investissements directs sont privilégiés en Suisse, environ 20% de la fortune de la Fondation est investie dans l'immobilier au travers de fonds cotés et fondations de placements. Fidèle à sa gestion «cœur-satellite», une grande partie est placée dans deux fonds indiciels qui investissent indistinctement dans l'ensemble des fonds de placements cotés à la bourse pour la Suisse (50% des placements immobiliers indirects) et dans des sociétés d'investissement immobilier également cotées en bourse pour l'immobilier international (8%). Le style de gestion passif ne permet pas de présenter de manière agrégée les stratégies environnementales poursuivies par les fonds et les sociétés sous-jacentes. Parmi les autres fonds, plus de 40% ont des stratégies alignées sur l'Accord de Paris.

CLASSE D'ACTIFS		Immobilier suisse non coté 1	Immobilier suisse non coté 2	Immobilier suisse non coté 3	Immobilier suisse non coté 4	Immobilier suisse non coté 5	Immobilier suisse non coté 6	Immobilier suisse coté	Immobilier étranger 1	Immobilier étranger 2	Immobilier étranger 3	Immobilier étranger 4	TOTAL
Gérant	% du total	2,2%	4,1%	3,0%	6,6%	3,4%	3,5%	50,4%	11,6%	2,5%	4,5%	8,1%	100%
	Type de gestion	Actif	Actif	Actif	Actif	Actif	Actif	Passif	Actif	Actif	Actif	Passif	
Alignement sur les accords de Paris Classifié SFDR (6,8,9)		✓	✗	✓	✓	✗	✓	✗	✗	✓	✗	✗	
		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Climate Profile (scope 1+2)	Intensité énergétique*	97	122	338	113	n/d	98	109	131	186	n/d	n/d	122,9
	Intensité énergétique benchmark	n/d	140	n/d	n/d	n/d	n/d	109	169	169	n/d	n/d	
	Intensité des émissions de gaz à effet de serre**	14	20	17	17	n/d	8	19	40	41	n/d	n/d	22,0
	Intensité des émissions de gaz à effet de serre benchmark	n/d	22	n/d	n/d	n/d	n/d	19	38	38	n/d	n/d	
	Part des énergies fossiles dans le mix énergétique	75,0%	56,0%	66,0%	68,7%	n/d	52,7%	60,2%	n/d	66,0%	n/d	n/d	61,3%
	Part des énergies fossiles dans le mix énergétique benchmark	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	60	n/d	n/d	n/d	n/d	
Ratings	Score GRESB	44	n/d	n/d	77	n/d	62	n/d	81	81	78	n/d	74,9
	Score GRESB benchmark	75	n/d	n/d	75	n/d	75	n/d	79	77	74	n/d	76,5
	Score ESG	n/d	n/d	n/d	n/d	4.5/5	n/d	6,67	71,25%	n/d	n/d	5,94	
	ESG Score Benchmark	n/d	n/d	n/d	n/d	3.0/5	n/d	6,67	n/d	n/d	n/d	5,94	
Approches ESG et objectifs	Stratégie de développement durable (construction, acquisition, vente ou rénovation) avec des objectifs ESG	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✗	✗	
	Stratégie environnementale avec des objectifs climatiques	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✗	✗	
	Objectif carbone	Neutre carbone 2050	Forte réduction pour 2050	Accords de Paris 2030	Accords de Paris	Non spécifié	Neutre carbone 2050	-	-	Neutre carbone 2040	-	-	
Certification	Certification énergétique des bâtiments	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✗	✗	
	Si oui, lesquelles ?	SNBS, Minergie	Minergie		Minergie, DGNB, LEA	Minergie (> 90%)	Minergie, SNBS	GRESB	LEED, BREEAM, DGNB				

\*kilowattheures par mètre carré zone de référence énergétique et année (au lieu de la zone de référence énergétique, on peut également utiliser la surface louable)

\*\*kilogrammes de CO<sub>2</sub>e par mètre carré zone de référence énergétique et année

## Conclusion

Le présent rapport vous a présenté la stratégie et l'état des démarches entreprises par la Fondation Patrimonia en matière d'investissement durable. Le Conseil de Fondation a pour mission de poursuivre la voie la plus efficace pour atteindre son objectif de délivrer la performance financière nécessaire pour honorer le paiement des rentes actuelles et futures, tout en ayant un impact environnemental et social positif.

L'axe de l'engagement actionnarial étant privilégié par la Fondation, le Conseil a accueilli récemment avec satisfaction la publication du «Swiss Stewardship Cod», rédigé par les associations Swiss Sustainable Finance et Asset Management Association Switzerland, qui vise à promouvoir l'exercice actif des droits des actionnaires par les investisseurs en Suisse. Ce travail prouve que le chemin suivi par Patrimonia l'est également par les acteurs majeurs de l'investissement durable, et renforce sa conviction de poursuivre ses efforts dans cette direction.

## Prochaines étapes

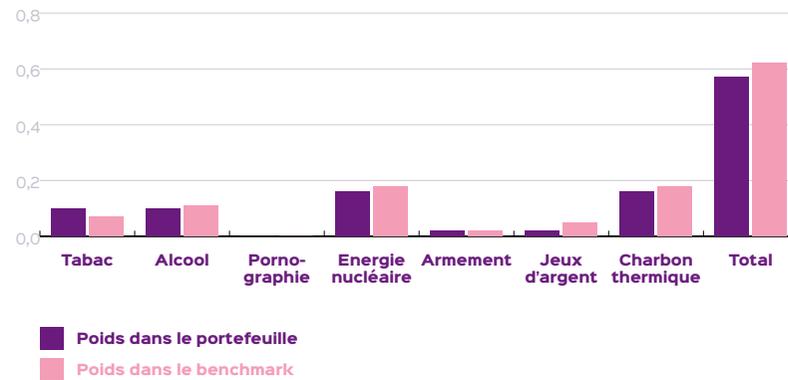
Les réflexions débutées il y a de nombreuses années par le Conseil ne sont pas figées et continueront d'évoluer. Les avancées en la matière et les éventuels ajustements de sa stratégie seront toujours régulièrement communiqués aux entreprises qui nous ont confié la gestion de leur deuxième pilier et aux assurés.

# Annexe

L'exposition aux secteurs dits «controversés» est présentée dans le tableau suivant. Si les raisonnements à la base de la classification de certains secteurs comme controversés peuvent être discutées, les investissements de Patrimonia dans ces secteurs, très proche du benchmark, sont à l'image de sa philosophie d'investissement qui privilégie le dialogue avec les sociétés pour les amener au changement plutôt que leur exclusion de l'univers d'investissement.

## UNIVERS D'INVESTISSEMENT

Secteurs controversés	Poids dans le portefeuille	Poids dans le benchmark
Tabac	0.10%	0.07%
Alcool	0.10%	0.11%
Pornographie	0.00%	0.00%
Energie nucléaire	0.16%	0.18%
Armement	0.02%	0.02%
Jeux d'argent	0.02%	0.05%
Charbon thermique	0.16%	0.18%
<b>TOTAL</b>	<b>0.57%</b>	<b>0.62%</b>





# PATRIMONIA



#### Adresse administrative

Fondation Patrimonia  
Rue Saint-Martin 7  
CH-1003 Lausanne

#### Siège

Fondation Patrimonia  
Rte François-Peyrot 12  
CH-1215 Genève 15

T +41 58 806 0800  
info@patrimonia.ch

patrimonia.ch